

ANIMATION LOCALE TOUR DE FRANCE 2022

A l'occasion de l'accueil de l'édition 2022 du Tour de France, le Département du Lot met en place un dispositif de soutien à des actions en lien avec cet évènement, soit direct avec des manifestations publiques d'accompagnement, soit indirect avec la promotion de la pratique du vélo sous toutes ses formes et auprès de tous les publics.

BÉNÉFICIAIRES :

Associations et autres structures privées (pour des animations non-commerciales)
Collectivités
Établissements publics

CRITÈRES D'INTERVENTION :

- ✓ Sièges dans le Lot
- ✓ Actions dans le Lot
- ✓ Action de promotion du Lot et de ses savoir-faire
- ✓ Associer un vaste public et inclure des publics relevant de la solidarité départementale
- ✓ Projet contribuant au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes
- ✓ Prise en compte des critères de développement durable
- ✓ Action respectant les autorisations nécessaires dans le cadre de manifestations publiques.

Le coût global de la manifestation ou de l'animation devra être au minimum de 500 €.

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Les coûts potentiellement pris en compte sont :

- Matériel et fournitures ;
- Prestations, défraiement ;
- Salaire affecté (dans la limite de 20% du coût total du projet) ;
- Locations ;
- Achat de produits locaux ;
- Frais de communication ;
- Frais de transports.

Le Département se réserve le droit de déterminer les dépenses retenues au titre de sa participation. Sont exclues des dépenses éligibles les dépenses liées aux frais de fonctionnement habituels de la structure.

PROGRAMMATION DES PROJETS :

Les manifestations publiques d'accompagnement doivent être programmées avant le passage du tour de France, si possible lors de la journée J-100 soit le 23/03/2022 ou le week-end de la fête du tour de France les 28 et 29 mai 2022, ou lors des journées de passage les 22 et 23 juillet 2022 ;
Les animations en lien avec la promotion de la pratique du vélo devront se dérouler avant la fin du mois de septembre 2022

MODE DE CALCUL :

Le dispositif prendra en charge jusqu'à 80 % des coûts avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 5 000 €. Le taux d'aide mentionné ci-dessus est un taux maximum qui pourra être modulé par le Département en fonction de l'appréciation de l'intérêt du projet.

PIÈCES À FOURNIR :

- ✓ Pièces structurelles : statuts, rapport d'activité, membres, ...
- ✓ Documents financiers : budget, documents comptables, RIB, ...
- ✓ Présentation projet : objectifs, programmation, communication, ...
- ✓ Tout autre document complémentaire utile à l'appréciation de la demande.

MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE :

Sur le site www.lot.fr/tour-de-france

Pour déposer une demande, vous devez choisir le téléservice de subvention : Animation locale – Tour de France 2022

La demande doit être transmise :

Pour les manifestations publiques d'accompagnement : avant le 30 juin 2022

Pour les animations locales pour la promotion du vélo : avant le 30 juillet 2022

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Le versement sera effectué en 1 fois sur présentation des justificatifs de réalisation des actions (avant le 1^{er} novembre 2022)

INFOS PRATIQUES :

Service Culture et Sport – Mission Tour de France :

Mail : tourdefrance@lot.fr